

Création d'une Maison Sport-Santé GUIDE



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	<u>3</u>
2	LE RÔLE DES MAISONS SPORT-SANTÉ	<u>4</u>
3	ADAPTER LA MAISON SPORT-SANTÉ À SON ENVIRONNEMENT	<u>7</u>
4	LE PUBLIC DES MAISONS SPORT-SANTÉ	<u>10</u>
5	L'ENCADREMENT DANS LES MAISONS SPORT-SANTÉ	<u>12</u>
6	LE RÉSEAU DES MAISONS SPORT-SANTÉ	<u>13</u>
7	CONSTRUIRE ET SÉCURISER LE MODÈLE D'UNE MAISON SPORT-SANTÉ	<u>15</u>
8	LE PROCESSUS DE CRÉATION D'UNE MAISON SPORT-SANTÉ	<u>18</u>
9	RETOURS D'EXPÉRIENCE ET RECOMMANDATIONS	<u>20</u>
10	CONCLUSION GÉNÉRALE	<u>23</u>
11	SYNTHÈSE	<u>24</u>
12	RESSOURCES	<u>26</u>

INTRODUCTION

Ce guide a pour objectif d'accompagner les Clubs Universitaires qui s'interrogent sur l'opportunité, la pertinence et les modalités de création d'une Maison Sport-Santé (MSS). Il vise à apporter des repères clairs, concrets et opérationnels, tout en permettant aux acteurs concernés de mieux comprendre le cadre, les enjeux et les réalités de ce type de dispositif. Il ne propose pas un modèle unique mais cherche au contraire à outiller la réflexion et la prise de décision, en tenant compte de la diversité des contextes territoriaux, associatifs et universitaires.

Ce document s'inscrit dans le prolongement d'une démarche collective menée au sein de la Fédération Française des Clubs Universitaires (FFCU). Il est le fruit d'un travail collaboratif riche et constructif. Nous remercions sincèrement tous les contributeurs pour leurs idées, leurs retours et leur investissement, qui ont permis d'aboutir à un contenu clair et pertinent. Tout particulièrement Julia Morelle Chargée de mission sport-santé pour le Sporting Club Universitaire de France (SCUF), Anthony Blondé, référent Maison Sport-Santé au Lille Université Club (LUC), Pierre Crépatte Co-Président du Grenoble Université Club (GUC).

Les contenus présentés sont issus d'un atelier organisé dans le cadre de la commission santé lors de l'assemblée générale de la FFCU. Cet atelier avait pour objectif de créer un espace d'échange et de réflexion autour des Maisons Sport-Santé, en particulier à destination des Clubs Universitaires souhaitant s'engager dans cette dynamique. Les échanges ont donc largement pris la forme de questions-réponses, favorisant un dialogue entre porteurs de projets, structures déjà engagées et membres de la commission santé.

C'est à partir de cette mise en commun des expériences, des interrogations et des retours concrets que les éléments de ce guide ont été progressivement élaborés. Les contenus reflètent ainsi des pratiques observées, des questionnements récurrents et des points de vigilance identifiés collectivement, plutôt qu'une vision théorique ou uniquement réglementaire.

Ce guide doit être envisagé comme un outil d'aide à la réflexion et à la structuration de projet. Il peut être utilisé à différents stades : pour initier une réflexion stratégique, pour nourrir des échanges internes au sein d'un club ou pour faciliter le dialogue avec les partenaires institutionnels, universitaires et territoriaux. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être dans un projet de Maison Sport-Santé, qu'ils soient bénévoles, salarié-es, dirigeant-es ou partenaires.



LE RÔLE DES MSS

POURQUOI CRÉER UNE MSS DANS UN CLUB UNIVERSITAIRE ?

La création des Maisons Sport-Santé s'inscrit dans un contexte marqué par la progression continue de la sédentarité, l'augmentation des pathologies chroniques et la difficulté persistante de nombreux publics à accéder durablement à une pratique d'activité physique. Depuis la structuration nationale du dispositif à partir de 2018, les Maisons Sport-Santé constituent un cadre de référence des politiques publiques de prévention et de santé par l'activité physique, sous le pilotage conjoint de l'État, des agences régionales de santé (ARS) et des services en charge de la jeunesse et des sports (DRAJES).

Dans ce contexte, les Clubs Universitaires occupent une place singulière. Situés à l'interface du monde sportif, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, ils sont déjà confrontés, dans leurs pratiques quotidiennes, à des enjeux de santé globale : reprise d'activité, bien-être, santé mentale, fragilités passagères ou durables. Ils disposent également d'un réseau institutionnel structuré (universités, services universitaires, collectivités, CROUS) et de compétences humaines leur permettant de s'inscrire légitimement dans une démarche de sport-santé.



La Maison Sport-Santé ne vise pas à créer une nouvelle structure de pratique sportive. Elle a pour **vocation première de structurer, coordonner et rendre lisible l'existant**. Elle s'inscrit dans une logique de guichet unique d'accueil, d'information, de bilan et d'orientation vers l'activité physique adaptée ou vers des offres locales existantes. Pour les clubs sportifs universitaires, créer ou porter une Maison Sport-Santé permet de formaliser des actions sport santé parfois déjà présentes, mais dispersées, et de leur donner un cadre reconnu et lisible.

Toutefois, la création d'une Maison Sport-Santé relève d'un choix stratégique. Elle ne constitue ni une obligation ni une fin en soi. Le projet doit être pensé en cohérence avec le projet associatif du club, ses ressources humaines et financières, ainsi que les réalités de son territoire.

COMPRENDRE LE SPORT SANTÉ AVANT D'AGIR

Avant de s'engager dans un projet de Maison Sport-Santé, il est indispensable de clarifier les notions mobilisées par le sport santé :

- **L'activité physique** recouvre l'ensemble des mouvements du corps réalisés dans la vie quotidienne ou dans un cadre organisé.
- **Le sport** correspond à une activité physique structurée, encadrée et souvent compétitive.
- **Le sport santé**, quant à lui, mobilise l'activité physique comme outil de prévention, de bien-être et d'amélioration de la santé, sans objectif de performance.

L'activité physique adaptée (APA) occupe une place centrale dans ce champ. Elle concerne des pratiques spécifiquement adaptées à des personnes présentant des pathologies chroniques, des limitations fonctionnelles ou des fragilités identifiées. L'APA repose sur des compétences professionnelles spécifiques et s'inscrit dans un cadre sécurisé, en articulation avec les recommandations médicales lorsque celles-ci existent.



Le sport santé s'appuie sur une conception globale de la santé, intégrant des dimensions physiques, psychiques et sociales. Il ne relève pas du soin. **Une Maison Sport-Santé ne pose pas de diagnostic médical, ne remplace pas les professionnels de santé et ne se substitue pas aux dispositifs de soins.** Elle intervient en complément, en traduisant les recommandations en parcours d'activité physique concrets et adaptés.

Comprendre ce que fait une Maison Sport-Santé implique également d'identifier ce qu'elle ne fait pas. Elle n'a pas vocation à accueillir durablement les bénéficiaires ni à proposer une offre sportive exhaustive. **Elle accompagne une phase de reprise, de transition ou de sécurisation de la pratique, avec pour objectif final l'autonomie et l'orientation vers des structures pérennes.**

LES MISSIONS D'UNE MAISON SPORT-SANTÉ

Les missions d'une Maison Sport-Santé sont définies par le cadre national et structurées autour de plusieurs axes complémentaires.

1

La première mission concerne l'accueil des publics, qu'ils soient orientés par prescription médicale ou engagés dans une démarche volontaire. Cet accueil repose sur une écoute individualisée permettant d'identifier les besoins, les freins et les attentes.

2

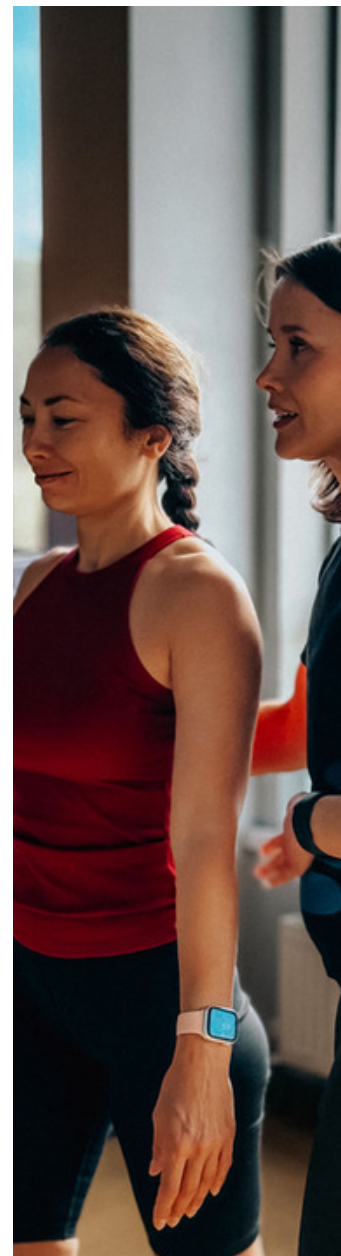
La réalisation de bilans initiaux constitue une étape structurante. Ces bilans portent sur les capacités physiques (endurance, force, équilibre, souplesse), mais également sur les dimensions motivationnelles et sociales. Ils ne sont pas des bilans médicaux, mais des bilans fonctionnels permettant de sécuriser la reprise d'activité.

3

Une mission centrale réside dans l'orientation vers les structures partenaires : clubs sportifs, associations, dispositifs universitaires ou territoriaux. La Maison Sport-Santé s'appuie sur un réseau existant et contribue à la continuité des parcours entre santé et sport.

4

Enfin, la Maison Sport-Santé participe à la mise en réseau des acteurs locaux et peut porter des actions de sensibilisation, de prévention et de formation, contribuant ainsi à la diffusion d'une culture sport santé sur le territoire.



Ressource

Cahier des charges d'une maison sport-santé : Arrêté du 25 avril 2023
cahier des charges des maisons sport-santé et contenu du dossier de demande
d'habilitation et de renouvellement d'habilitation - Légifrance